



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 74458

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de revoir le programme de seconde en sciences économiques et sociales. Parvenant à faire l'unanimité contre lui (lycées, enseignants et universitaires), le projet soumis à consultation doit impérativement connaître des modifications substantielles afin de rassurer la communauté éducative, mais aussi d'assurer un enseignement des sciences économiques et sociales de qualité. Favorisant trop les sciences économiques au détriment des sciences sociales, dont l'enseignement est réduit à 1 heure 30 par semaine et exclu du tronc commun, le programme de seconde en sciences économiques et sociales n'est pas à la hauteur de l'ambition portée par la réforme du lycée. Il apparaît au minimum nécessaire de porter à 3 heures la durée d'enseignement (facilité accordée à d'autres enseignements d'exploration) et de dédoubler le programme de sciences économiques et sociales de la classe de seconde. Alors que le rapport Guesnerie recommandait d'utiliser les méthodes d'analyse de la science économique et de la sociologie afin de contribuer à une formation citoyenne et de mieux comprendre les défis qui traversent le champ de l'économie et du social, le programme actuel a choisi de manière contestable de faire l'impasse sur des mots aussi importants que chômage, pouvoir d'achat ou salaire. Elle lui demande d'accorder un délai supplémentaire pour la rédaction des programmes et de mettre en place une véritable concertation de nature à dégager le meilleur programme d'enseignement, notamment en donnant toute leur place aux sciences sociales.

Texte de la réponse

Les programmes de la classe de seconde, y compris ceux de sciences économiques et sociales (SES), ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation dans les académies et sur le site Eduscol du ministère de janvier à mars 2010. À l'issue de cette consultation, et à partir des synthèses académiques qui ont été transmises au ministère, certains de ces projets ont été amendés pour tenir compte des avis et suggestions des enseignants, puis présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 31 mars 2010. C'est le cas du programme d'enseignement des sciences économiques et sociales qui a été réajusté en fonction des observations et propositions faites par les enseignants au cours de ces étapes de consultation institutionnelle. Il a été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010. Les modifications apportées au programme SES contribuent à l'alléger et à introduire davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple, l'emploi et la relation entre l'emploi et le chômage). Enfin, un certain nombre de notions, jugées trop complexes, ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») ; d'autres notions comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique » ont été ajoutées. Dans le cadre de la réforme du lycée, l'enseignement de l'économie est rendu obligatoire en seconde, avec, pour les élèves, le choix entre l'enseignement « Sciences économiques et sociales » (SES) ou l'enseignement « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Il s'agit de permettre à tous les élèves une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie, au moins une heure et demie par semaine. De surcroît, il est possible de cumuler les deux enseignements, soit trois heures de formation à

l'économie par semaine. Car, la réforme du lycée vise à donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries « économiques et sociales » (ES) ou « sciences et technologies de la gestion » (STG), les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise aussi qu'il s'agit de « faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études en sciences économiques et sociales en classe de première et terminales ES et STG et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales ». En cela, aussi, il prend en compte les recommandations du rapport Guesnerie. S'agissant des modalités d'enseignement, une enveloppe horaire est mise à la disposition des établissements pour permettre des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume, équivalent aux actuels dédoublements, permet en particulier des travaux pratiques, une individualisation de l'enseignement dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'apprentissage des langues vivantes par groupes de compétences, et de bien d'autres possibilités encore dans les différentes disciplines. C'est au conseil pédagogique qu'il reviendra de faire des propositions d'utilisation de ces heures en fonction de la spécificité de l'établissement et de son projet.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74458

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3241

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7012